



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 9 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA.

Messieurs Lionel BOLAND, François GRAND, Olivier KERBART et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOREAU donne pouvoir à Monsieur Olivier KERBART.

Monsieur Alex BOUTELET donne pouvoir à Monsieur Damien VOLTOLINI.

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI.

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre deux mil vingt-cinq a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil ont signé le registre des procès-verbaux. Messieurs GRAND et KERBART sont ensuite intervenus pour indiquer que certains propos, lus et validés par les élus démissionnaires, leur paraissent relever de la diffamation. Ils ont précisé se réserver la possibilité d'engager toute action qu'ils jugeraient utile.

Ordre du jour :

1) Exécution Projet Eglise Phase II :

Depuis la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2024 au profit du Cabinet d'Architecture Berville dans le cadre des travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame de Prey, ce dernier a poursuivi ses travaux et présente désormais un avant-projet détaillé pour la partie rénovation de la façade sud (travaux de maçonnerie de restauration des vitraux) et accessibilité PMR de l'édifice (présentation d'un nouveau scénario maintenant l'accès par l'entrée principale, mais avec un cheminement à l'intérieur de l'espace Monument aux morts, limitant ainsi les travaux sur les accotements). Ces investigations ont été menées en concertation avec les Services de l'Etat et Région.

Les montants suivants sont désormais présentés :

Rénovation : 301500 €

Aménagement PMR : 53100 €

Honoraires Cabinet Berville, assurances et divers : 46098 €

Total : 400698 € HT

Le dossier sera prochainement mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le plan de financement suivant pourrait être mis en œuvre :

Plan de financement prévisionnel

Objet de l'opération : Eglise Notre Dame de Prey : Restauration des baies de la Chapelle Sud et aménagement de l'accessibilité PMR

	Montants HT
Coût du projet	400 698, €
Apport de la Commune (22,5%)	90157,05 €
Fonds de Concours EPN (15%)	60104,70 €
DETR / DSIL (30 %)	120209,40 €
DRAC (20%)	80139,60 €
Fondation du Patrimoine (7,5%)	30052,35 €
Fondation Sauvegarde de l'Art Français (5%)	20034,90 €

Il est demandé aux élus de valider le principe suivant : poursuivre le montage du dossier jusqu'à la fin de la phase "étude de projet" (y compris permis de construire et appel d'offres) avec mise en œuvre du scénario 3 retenu pour la partie « aménagement PMR ».

Ensuite, les élections municipales de mars 2026 seront passées et les nouveaux élus décideront de la validation des étapes suivantes et notamment de la signature des contrats avec les entreprises pour le lancement effectif des travaux.

Vote : 8 voix sur 8, pouvoirs compris, valident ce mode opératoire et autorisent le Maire à mener toutes les actions nécessaires dans ce cadre.

2) Ajustement du périmètre « Projet Football » :

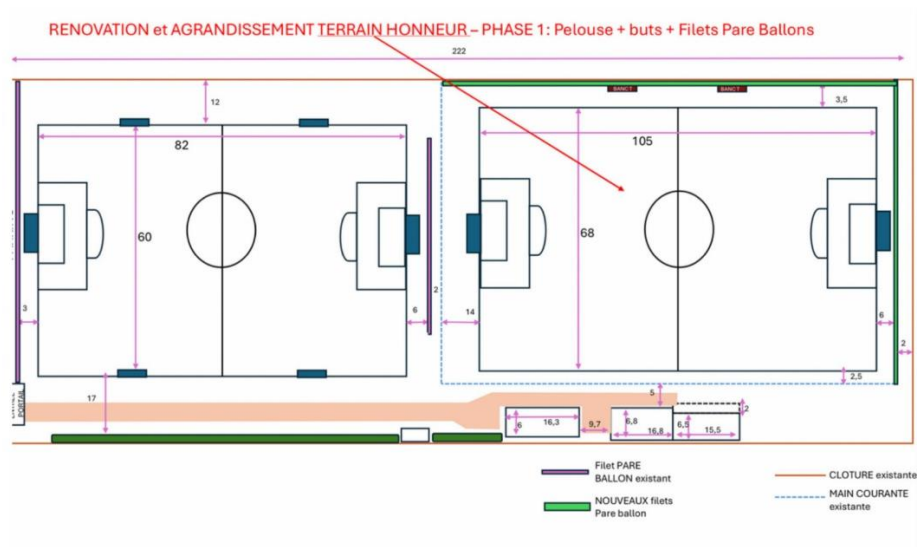
Rénovation du terrain d'honneur : À la suite des travaux menés par le groupe projet, en lien étroit avec les dirigeants du club de football, plusieurs pistes d'optimisation ont été identifiées. Ces échanges ont permis de retravailler le périmètre et le phasage du projet, ouvrant la possibilité de réduire de manière significative le montant global du devis initial, sans remise en cause des objectifs fonctionnels et sportifs.

Par ailleurs, les contacts engagés avec les instances sportives font apparaître une hypothèse favorable d'accompagnement financier par le District, à hauteur de 10 000 € supplémentaires. Cette aide viendrait s'ajouter aux financements déjà envisagés, portant ainsi le soutien potentiel à 18 000 €, et non plus à 8 000 € concernant la seule partie relative aux filets pare-balls. Cette estimation reste à consolider, mais constitue un levier financier crédible pour l'équilibre du projet.

En complément, une piste de partenariat privé est actuellement à l'étude. Elle consisterait à associer un partenaire économique au projet, en contrepartie de l'attribution du nom du stade pour une durée de cinq à six ans. Cette option pourrait permettre de couvrir une partie du reste à charge communal. Elle devra toutefois faire l'objet d'échanges approfondis et d'une validation conjointe avec les dirigeants du club.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'engager la phase suivante du projet, à savoir la constitution du dossier de consultation des entreprises, conformément aux règles de la commande publique. L'ensemble de cette démarche sera conduit par l'équipe projet, qui assurera le pilotage, la coordination des acteurs et le suivi des différentes étapes jusqu'à l'attribution du marché. Le lancement de cet appel d'offres

réglementaire permettra d'ouvrir le marché et d'obtenir des propositions chiffrées définitives en vue de la réalisation du projet.



Rénovation du terrain d'honneur – Commune de Prey

Tableau récapitulatif des dépenses – HT / TTC

Nature des travaux	Référence	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Terrassement	Devis estimatif n°941 du 03/02/2025	21 170,00	25 404,00
Régénération du terrain	Devis D24/10109	8 968,32	10 761,98
Filets pare-balls	Devis n°10342	43 581,00	52 297,20
Main courante (dépose et pose)	Devis n°10389	28 236,00	33 883,20
Buts de football (x2)	Estimation	3 885,00	4 662,00
Apport de terre végétale (ajustement inclus)	2 x 1 460 € + ajustement	2 918,22	3 501,86
TOTAL		108 759,54	130 511,24

Vote : 8 voix sur 8, pouvoirs compris, valident ce mode opératoire et autorisent le Maire à mener toutes les actions nécessaires dans ce cadre.

3) Achat d'un nouveau logiciel pour le secrétariat :

Le logiciel métier utilisé actuellement par le Secrétariat est ancien qui ne répond plus aux besoins et aux exigences du service. Le même prestataire Berger Levraut, propose de nouvelles offres évolutives et adaptées au contexte actuel. Une proposition commerciale a été présentée pour le Contrat We Magnus Version Optimal, niveau adapté pour une commune de notre taille.

Le coût annuel de l'abonnement serait de 3190 € HT, avec un engagement de 3 ans.

Notons que l'achat de cette même prestation par des communes environnantes facilitera les échanges entre les secrétaires et une utilisation optimale des services proposés. Il est bien noté que l'historique des années précédentes sera bien consultable par le nouveau logiciel.

En complément, il est proposé 3 journées de formation, avec un commercial se déplaçant sur site, pour un coût total de 2900 € HT.

Suivi du dossier par Monsieur François GRAND.

Vote : 8 voix sur 8, pouvoirs compris, valident ce mode opératoire et autorisent le Maire à mener toutes les actions nécessaires dans ce cadre.

4) Partage sur les investissements 2026 :

Investissements :

Dans le cadre des questions diverses, les investissements projetés pour 2026 ont été présentés à titre indicatif. Ils seront réexaminés et arrêtés définitivement lors du vote du budget.

Tableau prévisionnel d'investissements 2026

Opération	Coût HT (€)	Subventions possibles (€)	Reste à charge communal (€)
Chemin rue de Garencières	16 779,97	8 389,98	8 389,99
Places Cardin	20 000	18 000	2 000
Toiture des ateliers	20 000	10 000	10 000
Tableau numérique	3 600	1 800	1 800
Aménagement de l'école	1 000	0	1 000
Guirlandes	2 400	1 200	1 200
Changement d'ampoules	20 000	14 000	6 000
Réfection du stade	131 376	111 376	20 000
Curage mare rue Charles-de-Gaulle	20 000	10 000	10 000
Enfouissement rue de Villeneuve	180 000	120 000	60 000
Robot de ménage	5 000	2 500	2 500
Projet église	400 000	310 000	90 000
Véhicule communal	30 000	15 000	15 000
Boîtier électrique	5 000	2 500	2 500
Rénovation Wi-Fi	5 000	2 500	2 500
Électroménager – salle des fêtes	10 000	5 000	5 000
Horloge éclairage public	14 000	7 000	7 000
Mise aux normes SDF	5 000	2 500	2 500
Travaux voirie – vidéo	6 000	0	6 000
TOTAL RESTE À CHARGE COMMUNAL			253 389,99

5) Questions diverses :

RLPI : pour information, la Mairie étudie actuellement un dossier d'implantation d'une enseigne publicitaire chez un particulier Rue Charles de Gaulle, dans le respect de la réglementation EPN.

Ecole : Le Directrice de l'Ecole sollicite un bilan Amiante sur les bâtiments Ecole. La commune n'en disposant pas, le point est pris en compte et sera étudié par les élus.

Une enseignante souhaite le renouvellement de certains mobiliers de sa classe : le point est pris en compte et sera étudié par les élus, notamment quant au financement partagé mairie /école.

Fin de la séance : 20h15